



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Teneur/teneuse de comptes et d'économat

Code fonction

5.02.005

2. But de la fonction

Tenir les comptes budgétaires et l'économat d'un établissement ou d'un service.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la tenue de comptes budgétaires, débiteurs, de chèques postaux et de divers comptes spéciaux; la vérification de factures et l'établissement de mandats de dépenses; la ventilation des comptes et la passation des écritures;
- la préparation et l'envoi de factures et de bulletins de versements, le contrôle de leur paiement et l'envoi de rappels; l'établissement de divers relevés; la participation à l'élaboration du budget;
- l'établissement, sur demande, des bons de commande pour les fournitures et le matériel; la réception et le contrôle des livraisons et des factures s'y rapportant; le stockage et la distribution du matériel; la surveillance du maintien des stocks; la tenue à jour des inventaires;
- la tenue d'une petite caisse pour l'encaissement de taxes, frais et émoluments divers, la vente de matériel et de certaines fournitures, le paiement d'indemnités, frais de déplacement, subventions et autres frais incombant au service et la tenue des comptes s'y rapportant;
- la rédaction de la correspondance et divers autres travaux administratifs spécifiques à la fonction.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	C	E	A	E	Cl. max. 08
Points	18	7	26	5	25	Total 81